



## SYNDICAT FORCE OUVRIERE des HOSPITALIERS de St NAZAIRE

Le 18 février 2022

### REEVALUATION SALARIALE DES CONTRACTUEL.ES

Pour Force Ouvrière la mise en stage des agents contractuels reste la priorité et des textes existent concernant l'augmentation de salaire de ces agents.

C'est pour cela que depuis des mois Force Ouvrière interpelle la direction pour l'application du décret n°2015-1434 du 5 novembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents non titulaires de la fonction publique hospitalière.

Pour faire court, depuis 2015 les agents contractuels bénéficient d'une réévaluation de salaire tous les 3 ans, qui se traduit dans notre établissement par un passage au 2<sup>ème</sup> échelon pour la plupart des agents et donc par une augmentation de salaire.

Suite à notre intervention, l'ensemble des agents contractuels de plus de 3 ans vont être sollicités par la direction afin de signer un avenant de leur contrat qui prendra en compte cette réévaluation de salaire avec effet rétroactif à date anniversaire.

Si vous êtes concernés par cette situation n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

